



## **COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE, SANTE, EGALITE, LONGEVITE, SOLIDARITES**

---

## Ordre du jour

| N° | OBJET                                                                                                                                                                 | RAPPORTEUR    |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1  | Rapport d'activité 2025 du CCAS - Information                                                                                                                         | Mme BIR       |
| 2  | Associations œuvrant dans le domaine de la santé - Deuxième répartition de subventions 2026 - Conventions - Approbation                                               | Mme COLLINEAU |
| 3  | Jardins et nature en ville - Subventions - Conventions - Approbation                                                                                                  | M. BÉNET      |
| 4  | Ville non-sexiste - Citad'elles - Répartition de subventions - Convention - Approbation                                                                               | Mme BERTU     |
| 5  | Migration - Intégration - Attribution de subventions à des associations - Avenant - Approbation                                                                       | Mme BLUMENTAL |
| 6  | Migration - Intégration - Contrat territorial d'accueil et d'intégration 2026-2028 - Programme 2026 - Versement des subventions - Conventions - Avenant - Approbation | Mme BLUMENTAL |

# Projet de délibération n°1

Conseil municipal du 19 juin 2026

## Rapport d'activité 2025 du CCAS - Information

Madame Cécile BIR, Adjointe  
donne lecture de l'exposé suivant :

### Exposé

Le rapport d'activité 2025 du CCAS de la Ville de Nantes s'inscrit dans un contexte de progression des besoins sociaux et de fragilisation des publics. Il confirme une activité soutenue en matière d'accès aux droits et d'accompagnement social, avec une hausse des aides attribuées.

L'année 2025 est marquée par le renforcement des réponses en matière d'urgence sociale, dans un contexte de tensions persistantes sur l'accès au logement. Elle se caractérise également par le développement des démarches d'aller-vers, avec le déploiement d'une équipe mobile d'aide dans les rues du centre-ville ille à destination des très grands précaires. La stratégie nantaise des nouvelles solidarités – issue du grand débat sur les « nouvelles formes de solidarités » mené au précédent mandat - monte en puissance, avec de nouvelles coopérations et projets innovants. Les actions en direction des seniors se poursuivent, notamment en proximité.

Ce rapport d'activité 2025 traduit l'adaptation continue du CCAS aux enjeux sociaux du territoire.

- *Le CCAS, un établissement public municipal*

Outre la Maire Présidente de droit, le Conseil d'Administration est composé de 16 membres. 8 ont été élus par le Conseil municipal en son sein et 8 sont choisis par la Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social menées sur le territoire nantais (sur la base d'un appel à candidatures adressé aux acteurs associatifs dans le champ des solidarités).

Il faut noter que le Conseil d'Administration a été renouvelé à l'issue des élections municipales et se compose désormais comme suit :

| Elus municipaux   | Administrateurs associatifs |
|-------------------|-----------------------------|
| Cécile BIR        | Guillaume BRIEND            |
| Christophe JOUIN  | Luc PASQUIER                |
| Cécilia BLUMENTAL | Jean-Pierre CADIO           |
| Marlène COLLINEAU | Luce GAUME                  |
| Mathias MARY      | Linda PAYET                 |
| Bertrand TERTRAIS | Laure MARCHAND              |
| Patrick LONCHAMPT | Isabelle HALLET             |
| Erika CADERSAH    | Daniel VEDIEU               |

Les activités déployées par le CCAS en direction du public relèvent :

- d'une part des missions confiées par la loi, telles que l'instruction des dossiers d'aides légales, l'accompagnement social des publics les plus en difficulté, la domiciliation administrative, la réalisation d'une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population communale ainsi que le portage juridique et financier du programme de réussite éducative ;

- d'autre part les missions confiées par la municipalité, telles que l'animation et le développement de l'action municipale dans le champ social (personnes en situation de précarité, seniors et personnes âgées...), l'organisation et la délivrance de prestations locales destinées au public (notamment les aides facultatives et le soutien à domicile), ou encore la gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux que la Ville ne peut mettre directement en œuvre qu'à travers son CCAS (EHPAD, résidences autonomie, accueils de jour, centre d'hébergement et de réinsertion sociale).

- *L'organisation nantaise pour la mise en œuvre des politiques publiques de solidarités*

Dans ce cadre, le CCAS de la Ville de Nantes constitue l'outil privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des nantais : lutter contre les processus de précarisation et d'isolement, agir sur les leviers favorisant l'inclusion et s'adapter aux besoins de la population dans un contexte en constante évolution, préparer la réponse du territoire aux impacts de la transition démographique.

Les politiques publiques municipales mises en œuvre par la Ville en s'appuyant sur son CCAS sont celles relatives à l'inclusion sociale ainsi qu'au développement d'actions en direction de l'accompagnement des parcours des personnes âgées. C'est pourquoi le CCAS de la Ville de Nantes est fonctionnellement intégré au Département Prévention et Solidarités, chargé de la mise en œuvre et du déploiement de ces actions de politiques publiques pour la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Pour lui permettre d'assurer ces missions, la Ville attribue au CCAS une subvention d'équilibre annuelle en fonctionnement de 36,5 M€ en 2025 (et 38 M€ au budget prévisionnel 2026) sur un volume financier réalisé en 2025 de 80,1 millions d'euros, en intégrant les activités sociales et médico-sociales gérées en 4 budgets annexes.

## **Une activité soutenue et en progression**

L'activité du CCAS reste à un niveau élevé en 2025, traduisant l'intensité des besoins. Plus de 110 000 contacts habitants ont été enregistrés tous canaux confondus, avec un recours important aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement social.

Le nombre de ménages bénéficiaires d'aides financières atteint 9 593, en augmentation de 12,4 %, pour un budget en hausse de près de 20 %. Le volume de domiciliation administrative demeure également élevé (7 041 foyers), confirmant le rôle central du CCAS dans l'accès aux droits.

Cette dynamique s'accompagne d'un renforcement de la présence de proximité, avec l'ouverture d'un nouveau point d'accueil à Nantes Nord et le développement des démarches d'aller-vers.

## **Un renforcement des réponses face à l'urgence sociale**

Dans un contexte de pression accrue sur l'hébergement et le logement, le CCAS a consolidé ses dispositifs d'urgence et d'accompagnement. Les structures d'accueil de jour restent fortement mobilisées, avec 150 à 200 personnes accueillies quotidiennement à l'espace Agnès Varda et une activité soutenue de l'accueil de jour familles.

L'année 2025 est marquée par la poursuite et le renforcement des réponses en matière de mise à l'abri, en complémentarité avec les compétences de l'État, ainsi que par l'actualisation et la structuration de l'offre à destination des publics en grande précarité.

Elle se caractérise également par le déploiement d'une équipe mobile d'aide (EMA), illustrant la volonté de renforcer les interventions en proximité et les démarches d'aller-vers auprès des personnes en situation de rue ou d'isolement.

## **La poursuite de la Stratégie nantaise des nouvelles solidarités**

L'année 2025 constitue une étape importante dans la mise en œuvre de la Stratégie nantaise des nouvelles solidarités, qui structure l'action du CCAS autour de la lutte contre la précarité et l'isolement social.

Son déploiement se traduit par :

- le renforcement de l'accès aux droits en proximité ;
- le développement de nouvelles coopérations avec les acteurs du territoire ;
- le soutien à des projets innovants.

À ce titre, un deuxième appel à coopérations a permis de soutenir quatre projets en faveur des publics en situation de précarité, tandis que la Coopérative nantaise des nouvelles solidarités a été lancée, réunissant acteurs associatifs, habitants et partenaires autour de projets communs.

## **Une action renforcée en direction des seniors**

Les actions en direction des seniors se poursuivent et se renforcent en 2025, en lien avec le plan « Ville Amie des Aînés ». Plus de 2 700 personnes âgées sont suivies par le Centre local d'information et de coordination (CLIC) et plus de 1 200 par l'Équipe de veille et d'accès aux droits (EVAD).

Le CCAS s'appuie également sur ses établissements médico-sociaux destinés aux seniors : 6 EHPAD (481 places) et 5 résidences autonomie (297 logements), qui contribuent à la qualité de l'accompagnement et au maintien du lien social. L'année est marquée par des évolutions dans ces établissements, notamment en matière d'organisation, de qualité de service et d'ouverture sur le quartier.

En parallèle, des projets structurants avancent, en particulier en matière d'habitat et de parcours de vie (projet Vill'âge), tandis que les actions de proximité, de prévention et de soutien aux aidants se développent.

### **Le Conseil délibère, et,**

1. prend acte du compte rendu des activités déployées par le CCAS en déclinaison des politiques publiques de solidarités sur le territoire nantais au titre de l'année 2025 ;
2. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# Projet de délibération n°2

Conseil municipal du 19 juin 2026

## Associations œuvrant dans le domaine de la santé - Deuxième répartition de subventions 2026 - Conventions - Approbation

*Madame Marlène COLLINEAU, Adjointe  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

Le Contrat Local de Santé métropolitain a été adopté lors du Conseil municipal du 31 janvier 2025 ainsi qu'au Conseil métropolitain du 4 avril 2025. Dans ce cadre et conformément à son engagement historique en faveur de la santé des habitants, la Ville de Nantes s'inscrit en complémentarité et cohérence avec Nantes Métropole, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les 23 autres villes de la métropole pour coordonner les actions en faveur de la promotion et la prévention de la santé.

Selon leur nature et leurs territoires d'intervention, les projets peuvent faire l'objet de financements croisés par les différents financeurs. Les projets présentés dans ce cadre relèvent du champ de la promotion de la santé, autour des quatre axes prioritaires suivants :

- promouvoir des environnements favorables à la santé ;
- promouvoir des modes de vie favorables à la santé ;
- s'engager en faveur de la santé mentale ;
- faciliter l'accès à la prévention, aux droits en santé et à des soins coordonnés.

Quatre publics sont identifiés comme prioritaires : Enfants et jeunes ; personnes âgées ; personnes en situation de précarité et grande précarité et personnes en situation de handicap.

Il est proposé de répartir un montant de 115 125 € entre 23 associations, selon la répartition jointe en annexe 1. Cette somme sera prélevée sur les crédits du budget 2026 chapitre 65, sous-fonction 410.10 de la Direction Santé Publique, article 65748 clsa.

Afin de permettre ces versements, il est proposé d'approuver la convention avec l'association Solipsy (annexe 2) ainsi que les avenants aux conventions avec les associations Oppelia, Le Pas et APAJH (cf. annexes 3, 4 et 5).

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de santé publique, la Ville a pour objectif de favoriser l'autonomie des Nantais dans la construction de leur bien-être physique, psychique et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

A ce titre, il est proposé de verser un montant de 500 € à l'association Stomach Company qui propose un projet autour de la santé mentale des jeunes, valorisé lors des SISM 2026 (Semaines d'Information sur la Santé Mentale), voir annexe 1.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du budget 2026 chapitre 65, sous-fonction 410.10 de la Direction Santé Publique, article 65748.

### Le Conseil délibère, et,

1. approuve le versement de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé, dans le cadre du contrat local de santé métropolitain, pour un montant total de 115 125 €, selon la

répartition jointe en annexe 1 ;

2. approuve la convention avec l'association Solipsy (annexe 2) ainsi que les avenants aux conventions avec les associations Oppelia, Le Pas et APAJH (cf. annexes 3, 4 et 5) ;
3. approuve le versement de la subvention à l'association Stomach Company œuvrant dans le domaine de la santé, pour un montant de 500 € (annexe 1) ;
4. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2026

| Compétence de VDN visée | Politique publique    | Nom du bénéficiaire                                               | Montant de subvention demandé pour cette instance | Montant proposé au vote | Montant total voté En 2026 pour l'organisme | Rappel Montant 2025 | Rappel Montant 2024 | Motivations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Convention                                                                                               | Numéro d'opération budgétaire |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| CLS                     |                       |                                                                   |                                                   |                         |                                             |                     |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                          |                               |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS DE LOIRE-ATLANTIQUE | 7 000,00 €                                        | 7 000 €                 | 7 000,00 €                                  | 6 475,00 €          | 10 000 €            | Li&Di est un projet de prévention autour du développement du langage et des compétences psychosociales de la moyenne section de maternelle à la première année de primaire auprès de tous les enfants de cette tranche d'âge pour prévenir le développement des difficultés langagières et une mésestime de soi. L'association APAJH 44 s'appuie sur des professionnels médico-sociaux (orthophoniste, ergothérapeute, et éducateur spécialisé) qui ne seront pas dans une posture de soin, mais bien de prévention. L'intervention se fait à 3 niveaux : à l'école, dans la famille et au niveau du quartier (Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), maison de quartier, centre de loisirs...). En complément, un partenariat avec la Chaire santé de l'enfant de l'université de Nantes prévoit l'observation d'une cohorte de 160 enfants sur 3 ans. | OUI<br>Convention initiale 2026 – 2029<br>( délibération n°29 du CM du 30 janvier 2026 )<br>Avt n°1 2026 | 33 C1                         |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | ASSOCIATION SANTÉ MIGRANTS LOIRE-ATLANTIQUE                       | 7 000,00 €                                        | 1 875 €                 | 1 875,00 €                                  | 1 875,00 €          | 1 875 €             | L'association Asamla est une association d'interprétariat. Elle propose de participer aux actions collectives de prévention et de dépistage, organisées avec les Maisons de santé, à hauteur de 100 heures d'interprétariat. L'association, dans le cadre de ces actions mettra à disposition des interprètes médicaux et sociaux professionnels (dans une cinquantaine de langues).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | NON                                                                                                      | 33C1                          |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | AVENIR SANTE                                                      | 35 000,00 €                                       | 10 000 €                | 15 000,00 €                                 | 15 000,00 €         | 27 550 €            | L'association Avenir Santé est spécialisée dans la prévention et réduction des risques en milieu festif auprès des jeunes nantais. Elle est un des seuls acteurs ressources et est bien repérée par les noctambules et les partenaires du secteur festif. Elle propose des actions de prévention en milieux festifs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | NON                                                                                                      | 33C1                          |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | BANQUE ALIMENTAIRE                                                | 10 000,00 €                                       | 3 500 €                 | 13 300,00 €                                 | 4 500,00 €          | 4 500 €             | La Banque Alimentaire est acteur central de l'aide alimentaire. Elle est investie avec la Ville et la Métropole et travaille en interface avec les autres acteurs de l'aide alimentaire. Elle propose d'inclure la dimension santé tant auprès des publics que des bénévoles. Elle travaille sur l'amélioration de la qualité des produits distribués et a développé en ce sens le Programme National "Bons gestes et Bonne assiette.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | NON                                                                                                      | 33C1                          |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE de NANTES (CLCV)            | 15 500,00 €                                       | 2 000 €                 | 5 500,00 €                                  | 7 000,00 €          | 7 000 €             | L'association CLCV intervient sur plusieurs quartiers Nantais dans l'objectif de fédérer les acteurs locaux et les associations dans différents domaines : conseils aux locataires, aux consommateurs, actions autour du cadre de vie ou encore actions de sensibilisation sur la nutrition. L'association met notamment en place des ateliers nutrition et coanime un groupe nutrition sur le quartier Bellevue.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | NON                                                                                                      | 33C1                          |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | DU PAIN SUR LA PLANCHE                                            | 12 435,00 €                                       | 3 000 €                 | 11 000,00 €                                 | 14 000,00 €         | 8 000 €             | L'association Du Pain sur la Planche est acteur ressource en nutrition qui intervient dans différents territoires de la Ville avec des publics variés ( professionnels et habitants). Il a comme objectifs d'harmoniser les messages, de partager des informations et de co-construire et co-animer des actions. Cette action de sensibilisation s'inscrit dans le cadre des paysages nourriciers, du goûter presque parfait et des animations estivales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | NON                                                                                                      | 33C1                          |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | DYNAMIXT                                                          | 9 000,00 €                                        | 4 000 €                 | 5 000,00 €                                  | 5 000,00 €          |                     | L'association Dynamixt propose des parcours d'accompagnement des personnes en situation de précarité par l'activité physique. Il est proposé le soutien à l'action « Inclusion sociale par l'activité physique » qui consiste à la remobilisation par l'activité physique des publics en grande précarité notamment via des séances d'apprentissage du vélo, de la natation et des découvertes multi sports. L'action favorise l'estime de soi par la prise en main de sa santé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | NON                                                                                                      | 33C1                          |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | ECOLES DES PARENTS ET DES EDUCATEURS                              | 4 000,00 €                                        | 1 000 €                 |                                             |                     |                     | L'association propose le développement d'un espace d'accueil et d'écoute jeunes sur le quartier du Port Boyer. L'ancrage au territoire est travaillé avec les acteurs du quartier. L'objectif de cette action est de renforcer les liens avec les adolescents et leurs parents, de prévenir les situations de rupture (sociales ou familiales) et d'améliorer l'orientation vers des dispositifs adaptés en fonction des besoins.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | NON                                                                                                      | 33C1                          |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | FABRIQUE D'ANIMATIONS COLLABORATIVES ECOLOGIQUES ET SOCIALES      | 1 000,00 €                                        | 1 000 €                 |                                             |                     |                     | L'association propose un projet permettant de travailler la santé mentale avec un groupe de jeunes et de créer une exposition installée à la maison de santé de Nantes Nord. Cette action est une première étape d'un projet plus global sur la santé des jeunes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | NON                                                                                                      | 33C1                          |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE LE NOUVEAU CAP                         | 9 500,00 €                                        | 2 000 €                 | 6 000,00 €                                  | 6 000,00 €          | 6 000 €             | Les groupes d'entraide mutuelle ont vocation à lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap psychique. Il est proposé de soutenir le projet de consolidation du restaurant / café ouvert tous les jeudis. Accompagné par un animateur, un collectif d'une vingtaine d'adhérents participe aux différentes étapes du projet. L'objectif est la destigmatisation des troubles psychiques, la valorisation du savoir faire et du savoir être des membres du collectif et leur redonner confiance dans leurs compétences. L'association accueille 25 clients par service.                                                                                                                                                                                                                                                                | NON                                                                                                      | 33C1                          |
| Santé pour tous         | Nouvelles solidarités | GET UP                                                            | 2 000,00 €                                        | 1 000 €                 | 1 000,00 €                                  | 1 000,00 €          | 1 000 €             | L'association, organisatrice de soirées reggae, poursuit et développe l'action de « prévention et de réduction des risques en milieux festifs ». Elle est exemplaire tant sur la réduction des risques festifs que sur la santé environnementale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | NON                                                                                                      | 33C1                          |

|                 |                       |                                                                                   |             |          |             |             |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                  |      |
|-----------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------|-------------|-------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | IKI IKI                                                                           | 15 947,00 € | 1 250 €  | 1 000,00 €  | 1 000,00 €  |          | L'association IKI IKI propose des temps de prévention sur les violences notamment sexuelles faites aux enfants en passant par le média artistique et ludique pour aborder ces sujets. Pour ce projet " Les choses qu'on ose pas parler", elle s'est associée à une troupe de théâtre afin de sensibiliser un public via une offre combinant spectacle et ateliers de prévention permettant le déploiement d'une action complète, à la fois émotionnelle, cognitive et pratique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | NON                                                                                                                                              | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | LE PAS                                                                            | 76 000,00 € | 35 000 € | 35 000,00 € | 30 525,00 € | 13 025 € | L'association Le Pas propose des permanences d'aides psychologiques menées par des psychologues dans les quartiers prioritaires nantais. Il est proposé de poursuivre le soutien aux actions d'aide psychologique aux personnes en précarité sur les quartiers de Breil/ Dervallières, Malakoff/ Bottière et Nantes Nord et Bellevue. L'association a ouvert deux nouvelles permanences en 2024 (Bottière et Halvèque). L'année 2026 vise à pérenniser ces actions en accompagnant l'association dans sa fusion avec Solidarité estuaire. Cette action est en partie portée dans le cadre du Pacte des solidarité 2024-2027 à hauteur 17 500 €. Une subvention de 8000€ sera également votée au titre du soutien psychologique et de la mise en œuvre d'un protocole d'accompagnement sur le territoire nantais suivie par la Mission Prévention. | OUI<br>Convention initiale<br>2024 – 2026<br>( délibération n°22<br>du CM du 8<br>décembre 2023)<br>Avt 1 - 2024<br>Avt 2 – 2025<br>Avt 3 - 2026 | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | LES APSYADES                                                                      | 6 000,00 €  | 1 500 €  | 1 500,00 €  | 3 000,00 €  | 3 000 €  | Soutien à l'action « Aller vers » en facilitant l'expression de la souffrance psychique, l'accès aux soins, aux lieux d'aide et de soins. L'association intervient dans ce cadre à l'espace Agnès Varda.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | NON                                                                                                                                              | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | OPPELIA LE TRIANGLE                                                               | 44 000,00 € | 8 000 €  | 10 000,00 € | 8 000,00 €  | 8 000 €  | L'association Oppelia propose deux projets. Le premier : TAPAJ ( Travail Alternatif Payé à la Journée) est une reconduction d 'un programme national qui permet via le travail de favoriser l'accès à la prévention et à la réduction des risques de jeunes en grande précarité. Le second propose des formations aux professionnels pour une montée en compétence sur la prévention des addictions. Cette subvention complète celle de 16 000€ votée au titre de la politique jeunesse fléchée sur le dispositif TAPAJ et celle de 11514€ au titre de la Mission développement des territoires et participation(s).                                                                                                                                                                                                                              | OUI<br>Convention initiale<br>2025-2027<br>(délibération n°35 du<br>CM du 28 mars 2025)<br>Avt n°1 – 2026                                        | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | PREVENTION PLURIELLE                                                              | 9 000,00 €  | 1 500 €  | 3 000,00 €  | 3 000,00 €  | 3 000 €  | Action de prévention par des pairs autour de la prévention des addictions avant le départ des jeunes pour leurs lieux de soirée afin de favoriser des pratiques festives plus sûres. L'action « Les before » se situe au plus près d'un lieu « privé » (cités universitaires).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | NON                                                                                                                                              | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | SOLIDARITE DIOCESAINE<br>44                                                       | 10 000,00 € | 1 000 €  |             |             |          | Au sein de l'Abri des familles, l'association Solidarité Diocésaine 44 souhaite former ses salariés et bénévoles afin de faciliter le repérage des personnes les plus vulnérables sur la santé mentale. Elle proposera également des activités pour favoriser l'entrée en parcours de soin en santé mentale et tisser des liens avec les partenaires pour orienter aux mieux les personnes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | NON                                                                                                                                              | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | SOLIPSY                                                                           | 17 000,00 € | 13 000 € | 13 000,00 € | 13 000,00 € | 13 000 € | L'association Solipsy est engagée dans la lutte contre l'isolement, l'accompagnement et la promotion de la santé psychique et dans la prévention du risque suicidaire. Il est proposé de soutenir son action d'accompagnement individuel et collectif pour les 18-25 ans. Cette action est complémentaire aux autres actions sur Nantes et permet d'apporter une réponse diversifiée. L'association propose également des actions sur les compétences psychosociales. Cette subvention de 13 000€ complète celle de 17 000€ votée au conseil municipal du 30 janvier 2026.                                                                                                                                                                                                                                                                        | OUI<br>2026                                                                                                                                      | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | SPORT POUR TOUS                                                                   | 13 000,00 € | 5 000 €  | 5 000,00 €  | 5 000,00 €  | 10 000 € | La maison sport santé mise en place par l'association Sport pour tous permet une reprise d'activité physique adaptée. Soutien à cet acteur implanté sur le quartier Bellevue ayant une démarche partenariale à souligner. Réalisation d'un bilan sport santé bien-être individuel suivis d'une proposition d'activité physique et sportive adaptée de 3, 6 ou 10 mois en mini groupe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | NON                                                                                                                                              | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | TECHNO PLUS                                                                       | 3 000,00 €  | 1 500 €  | 2 000,00 €  | 2 000,00 €  | 2 000 €  | L'association Techno Plus intervient dans les fêtes techno pour réduire les risques liés aux pratiques festives. Il est proposé de soutenir l'action de « prévention et de réduction des risques des nantais rencontrés lors des événements festifs ou publics». Ce travail de santé communautaire s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé. Travail de veille sanitaire sur les pratiques des usagers.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | NON                                                                                                                                              | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | TRAVAIL SUR LES<br>RESSOURCES UTILES EN<br>SITUATION DE TRANSITION<br>(T.R.U.S.T) | 7 000,00 €  | 1 000 €  | 1 000,00 €  | 1 000,00 €  | 1 000 €  | L'association TRUST est une association nantaise située sur le quartier de la Bottière. Elle propose des ateliers collectifs, d'accompagnements sur les périodes de transition, avec une intention à travailler sur l'estime de soi et ouvrir le champ des possibles des jeunes. Il est proposé un soutien au projet « pause partum » qui est une proposition pour les femmes du quartier Bottière-Pin Sec de temps de « pause », d'ateliers, d'échanges, en collectif, dans leur post-partum. La finalité est de prévenir et minimiser les risques de dépression. Elle s'inscrit sur le territoire et dans le lien avec les partenaires.                                                                                                                                                                                                         | OUI<br>Convention initiale<br>2025-2027<br>( délibération n°5 du<br>CM du 28 mars 2025)                                                          | 33C1 |
| Santé pour tous | Nouvelles solidarités | UFOLEP 44                                                                         | 14 000,00 € | 5 000 €  | 5 000,00 €  | 5 000,00 €  |          | L'association UFOLEP 44 porte une maison sport santé sur Nantes Est. 130 personnes sont suivies par an. Il est proposé un bilan sport santé bien-être individuel suivi d'une proposition d'activité physique et sportive adaptée de 3, 6 ou 10 mois en mini groupe. Acteur à soutenir qui coopère favorablement avec les différents services de la ville en faveur de l'activité physique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | NON                                                                                                                                              | 33C1 |

23

|                        |                              |                       |                    |                |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                |            |      |
|------------------------|------------------------------|-----------------------|--------------------|----------------|--|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------|
| <b>Santé pour tous</b> | <b>Nouvelles solidarités</b> | <b>VERY GOOD LIFE</b> | <b>10 000,00 €</b> | <b>5 000 €</b> |  |  |  | L'association Very Good Life porte une nouvelle maison sport santé sur le territoire de Nantes Nord. Elle développe actuellement son réseau partenarial sur le quartier. La maison sport santé permet une reprise d'activité physique adaptée. | <b>NON</b> | 33C1 |
|------------------------|------------------------------|-----------------------|--------------------|----------------|--|--|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------|

Hors CLS

24

|                        |                              |                        |                   |              |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |            |      |
|------------------------|------------------------------|------------------------|-------------------|--------------|--|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------|
| <b>Santé pour tous</b> | <b>Nouvelles solidarités</b> | <b>STOMACH COMPANY</b> | <b>3 000,00 €</b> | <b>500 €</b> |  |  |  | L'association propose une action favorisant l'attention collective autour du prendre soin. Le projet a lieu en plusieurs étapes et s'appuie sur le recueil de paroles et d'événements ainsi que la création de podcasts avec un jeune public. Cette action sera valorisée lors des SISM 2026 ( Semaines d'information en Santé Mentale) | <b>NON</b> | 33C1 |
|------------------------|------------------------------|------------------------|-------------------|--------------|--|--|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------|

# Projet de délibération n°3

Conseil municipal du 19 juin 2026

## Jardins et nature en ville - Subventions - Conventions - Approbation

*Monsieur Guillaume BÉNET, Adjoint  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

#### 1. Soutien au fonctionnement et aux activités des associations

Dans le cadre de sa politique publique nature en ville, la Ville de Nantes apporte son soutien au fonctionnement des associations qui œuvrent dans les domaines de la protection de l'environnement, de la faune et de la flore, de la promotion des espaces naturels et horticoles, et du développement du jardinage sur le territoire nantais.

- Soutien au fonctionnement général des activités des associations

Il est proposé, au titre de l'exercice 2026, le versement de 31 450 € de subventions de fonctionnement en soutien au fonctionnement général des activités de 8 associations. La répartition figure dans la liste jointe en annexe 1.

- Contrat de Ville

Le nouveau contrat de ville 2024/2030, adopté par le Conseil municipal du 8 décembre 2023, constitue un cap commun et un espace de mobilisation des partenaires - les collectivités, l'État, les bailleurs, les conseils citoyens, la CAF, les associations - pour améliorer la vie des 55 000 habitantes et habitants des 15 quartiers politique de la ville de la Métropole nantaise, dont les réalités socio-économiques sont plus fragiles que sur le reste de la Métropole. La Ville de Nantes est la principale concernée, puisqu'elle regroupe 12 quartiers prioritaires avec 43 000 habitantes et habitants, soit 13,4 % de la population nantaise (INSEE 2018).

Dans le cadre d'un appel à projets annuel, ce dispositif multi-partenarial permet de co-financer les associations qui développent des projets dans les 12 quartiers prioritaires nantais. Le soutien accordé par la Ville de Nantes s'inscrit particulièrement dans le cadre des priorités du plan quartiers adopté par le Conseil municipal du 3 février 2023 en faveur des quartiers populaires : cap sur l'émancipation, un autre regard sur les quartiers, égalité réelle et lutte contre les discriminations, la santé pour tous, la transition écologique et solidaire en actions, mes droits j'y ai droit, connectés et solidaires à la fois, l'économie et l'emploi, plus que jamais une priorité, pas de quartier pour l'insécurité, à nous les espaces publics, vive les forces vives.

Une subvention en soutien aux projets au titre du contrat de ville est proposée pour un montant total de 3 000 € (annexe 1).

#### 2. Renouvellement du contrat de coopération public-public pour le Jardin du Musée Dobrée

Le Département de Loire-Atlantique est propriétaire du Musée Thomas Dobrée. Les 3 bâtiments qui le composent sont entourés de jardins ceints de grilles.

Le projet de réhabilitation du Musée a envisagé l'ensemble des espaces extérieurs comme des espaces publics ouverts sur le quartier, espaces composés d'un jardin de collection horticole et d'un vaste jardin dédié aux activités ludiques et jeux d'enfants.

Le Département a souhaité entériner la « fonction de square public » de ces espaces et a confié leur entretien et leur gestion ainsi que ceux des toilettes publiques, souhaités par les citoyens consultés, à la Direction Nature et jardins de la Ville de Nantes par le biais d'un contrat de coopération public-public signé avec la Ville de Nantes le 13 juillet 2023.

Comme prévu à l'article 8, il est proposé de renouveler ledit contrat pour une durée identique de 3 ans.

### **3. Convention de gestion du jardin extraordinaire entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes**

Nantes Métropole a aménagé, dans le cadre de la Concession d'Aménagement du Bas-Chantenay confiée à Nantes Métropole Aménagement en date du 17 octobre 2016 un parc ouvert au public, dans l'ancienne Carrière Misery, dénommé «Jardin Extraordinaire». Il s'agissait de créer à la fois un attracteur urbain de dimension métropolitaine et un complément aux espaces verts du quartier Chantenay-Butte-Sainte-Anne. Ce jardin est d'ailleurs connecté au square Schwob sis au-dessus de la Carrière. Une nouvelle phase de travaux a doublé la surface du site et aménagé une pataugeoire naturelle, un parcours d'escalade, et une via ferrata.

Le Jardin extraordinaire comprenant des espaces verts de très haute qualité, comparables à un jardin botanique, il a été décidé en concertation entre les deux parties de confier la gestion du Jardin à la Ville de Nantes dans les conditions prévues par la présente convention.

#### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve l'attribution de subventions, telles que proposées ci-dessus et détaillées en annexe 1, pour un montant total de 34 450 € ;
2. approuve le renouvellement du contrat de coopération public-public pour le Jardin du Musée Dobrée joint en annexe 2 ;
3. approuve la convention de gestion du jardin extraordinaire entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes jointe en annexe 3 ;
4. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Conseil municipal du 19 juin 2026 - Attribution de subventions - annexe délibération

Annexe n°1

| Politique publique                                | Nom/raison sociale du bénéficiaire                    | Montant demandé en 2026 | Montant proposé au vote | Rappel montant 2025 | Rappel montant 2024 | Motivation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Convention(s) |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>1- Fonctionnement général des associations</b> |                                                       |                         |                         |                     |                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |               |
| Jardins – Nature en ville                         | LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX LOIRE-ATLANTIQUE | 11 000,00               | 10 000,00               | 10 000,00           | 10 000,00           | L'association a pour objet la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent, et la faune et la flore qui y sont associées. Dans le cadre de sa politique publique de Nature en ville, la Ville soutient les actions menées par l'association en terme de promotion de la biodiversité auprès de tous les publics en partant à la découverte de la faune et de la flore en ville et des sites protégés et les sensibiliser au patrimoine naturel et sa préservation. | Non           |
| Jardins – Nature en ville                         | BRETAGNE VIVANTE                                      | 5 000,00                | 5 000,00                | 5 000,00            | 5 000,00            | L'association a pour objet la protection de l'environnement et l'éducation à l'environnement. Dans le cadre de sa politique publique de Nature en ville, la Ville soutient les actions menées par l'association sur 3 axes : 1. Informer, sensibiliser et éduquer les publics à l'environnement 2. Contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité 3. Participer aux instances de consultation sur l'environnement                                                      | Non           |
| Jardins – Nature en ville                         | ASSOCIATION MYCOLOGIQUE DE L'OUEST                    | 5 000,00                | 4 000,00                | 4 000,00            | 4 000,00            | L'association a pour objet l'étude des champignons, notamment l'inventaire de leurs milieux naturels et la diffusion des connaissances. Dans le cadre de sa politique publique de Nature en ville, la Ville soutient les actions menées par l'association en terme pédagogique auprès des scolaires, du grand public et des associations nantaises, par la participation à des salons et des événements dont la Folie des Plantes.                                                 | Non           |
| Jardins – Nature en ville                         | ASSOCIATION NANTAISE PIERRES ET FOSSILES              | 600,00                  | 600,00                  | 600,00              | 600,00              | L'association a pour objet la recherche et l'étude des minéraux et des fossiles. Dans le cadre de sa politique publique de Nature en ville, la Ville soutient les actions menées par l'association en terme d'initiation à la géologie et l'éducation du public à une meilleure connaissance de l'environnement.                                                                                                                                                                   | Non           |
| Jardins – Nature en ville                         | A FLEUR DE TERRE                                      | 350,00                  | 350,00                  | 350,00              | 350,00              | L'association a pour volonté de favoriser les pratiques solidaires d'échange de graines, de plants et de savoir-faire. Dans le cadre de sa politique publique de Nature en ville, la Ville soutient les actions menées par l'association, notamment l'organisation d'un Troc plantes et d'actions de sensibilisation au jardinage naturel.                                                                                                                                         | Non           |
| Jardins – Nature en ville                         | MOLOSSE ET MINUS                                      | 4 000,00                | 2 000,00                | 2 000,00            |                     | L'association Molosse et Minus a pour objet la promotion du bien-être des chiens sur le territoire de Nantes et ses environs. La subvention vise à soutenir le fonctionnement de l'association.                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Non           |
| Jardins – Nature en ville                         | SPA DE LOIRE ATLANTIQUE                               | 4 000,00                | 2 000,00                | 1 500,00            | 1 500,00            | L'association a pour objet la protection des animaux, et en particulier d'offrir un refuge pour les animaux abandonnés. Dans le cadre de sa politique publique de l'animal en ville, la Ville soutient les actions menées par l'association en terme d'information et de sensibilisation à la cause animale (abandons, stérilisation, lutte contre la prolifération des chatons).                                                                                                  | Non           |

**Conseil municipal du 19 juin 2026 - Attribution de subventions - annexe délibération**

**Annexe n°1**

| <b>Politique publique</b>  | <b>Nom/raison sociale du bénéficiaire</b>                     | <b>Montant demandé en 2026</b>                               | <b>Montant proposé au vote</b> | <b>Rappel montant 2025</b> | <b>Rappel montant 2024</b> | <b>Motivation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>Convention(s)</b> |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Jardins - Nature en ville  | FEDERATION DES AMIS DE L'ERDRE                                | 9500<br>(dont 2000 déjà versés au titre du Contrat de Ville) | 7 500,00                       | 7 500,00                   | 7 500,00                   | L'association a pour objet la protection et la valorisation du bassin versant de l'Erdre. Dans le cadre de sa politique publique de Nature en ville, la Ville soutient les actions menées par l'association en terme de préservation des zones humides du bassin de l'Erdre, par la sensibilisation et la formation à la préservation des milieux humides via des sorties nature et des chantiers bénévoles de restauration ouverts à tous. | Non                  |
| <b>2- Contrat de Ville</b> |                                                               |                                                              |                                |                            |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                      |
| Jardins - Nature en ville  | BIO T FULL – DES GRAINES ET DES LIVRES, LA CULTURE EN PARTAGE | 5 000,00                                                     | 3 000,00                       | 3 000,00                   |                            | L'action « Des graines et des livres, la culture en partage » a pour objet la création et l'animation d'un jardin sensoriel et d'une grainothèque à la Médiathèque Luce Courville et de favoriser l'accès et la pratique du jardinage, notamment pour des publics vulnérables.                                                                                                                                                              | Non                  |

# Projet de délibération n°4

Conseil municipal du 19 juin 2026

## Ville non-sexiste - Citad'elles - Répartition de subventions - Convention - Approbation

*Madame Mahaut BERTU, Adjointe  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

#### 1. Subventions au titre de la ville non-sexiste

Depuis plusieurs années, la Ville de Nantes s'est engagée à mettre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au cœur de son action pour faire face aux inégalités et aux discriminations dont peuvent être victimes plus particulièrement les Nantaises et ce, tout au long de leur vie et dans tous les domaines.

Cette question constitue à la fois un droit fondamental, garant de la cohésion sociale sur le territoire, tout comme une composante de la politique d'égalité et de lutte contre les discriminations développée par la Ville pour toutes les Nantaises et les Nantais.

Depuis 2020, l'ambition de la Ville de Nantes en faveur de l'égalité s'est amplifiée avec la volonté de faire de Nantes la première ville non-sexiste de France à l'horizon 2030. Ce changement de vision implique non plus de s'attaquer uniquement aux manifestations et aux conséquences des inégalités entre les femmes et les hommes mais de percuter leur fondement : le sexisme. Cette nouvelle dimension suppose de développer et soutenir un ensemble d'actions qui ont intégré en amont ces enjeux pour éviter de produire ou accentuer des inégalités et des violences de genre.

Au regard de cette nouvelle ambition, la ville non-sexiste de 2030 ne sera possible qu'à la condition que chacun et chacune, à son niveau, s'implique et change ses pratiques, qu'elles soient individuelles ou collectives. Pour avancer sur cet objectif, la Ville de Nantes souhaite poursuivre son soutien aux acteurs associatifs du territoire qui se mobilisent avec dynamisme pour lutter contre le sexisme et l'ensemble de ses manifestations et conséquences.

Au titre de l'exercice 2026 et de la politique publique ville non-sexiste, il est donc proposé de verser des subventions à 10 associations pour un montant de 35 000 € (selon l'annexe jointe), en complément de la première répartition de subventions d'un montant de 182 250 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget 11 D 428.10 65748.

Il est rappelé que la Ville affirme son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 2 février 2024.

#### 2. Citad'elles : Convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour la période 2025 - 2027

Depuis sa création en 2019, Citad'elles bénéficie de soutiens financiers pour son fonctionnement dans le cadre de conventions avec ses partenaires, dont la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. La convention de financement de Citad'elles avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour la période 2025 - 2027 n'a pas pu être soumise à l'approbation du Conseil municipal avant la fin de l'année 2025. Il est donc à présent proposé au Conseil municipal d'approuver celle-ci, qui prévoit un financement de 100 000 € annuels pour les années 2025, 2026 et 2027 (cf. annexe 2).

**Le Conseil délibère, et,**

1. approuve le versement de subventions de fonctionnement au titre de la politique publique ville non-sexiste, telles que détaillées dans le tableau en annexe 1, pour un montant total de 35 000 € ;
2. approuve la convention de financement de Citad'elles avec la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour la période 2025 – 2027 à hauteur de 100 000 € annuels (cf. annexe 2) ;
3. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Annexe n° 1

| Politique publique                 | Nom/raison sociale du bénéficiaire | Montant demandé en 2026 | Montant proposé au vote | Rappel montant 2025 | Rappel montant 2024 | Motivations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Convention(s) |
|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| VILLE NON-SEXISTE (projet)         | <b>Aléas</b>                       | 8 000,00 €              | <b>4 500,00 €</b>       | 6 500,00 €          | 5 000,00 €          | L'association Aléas, créée en 2022, a pour objet la sensibilisation par l'expérimentation de tous les publics aux champs de l'architecture, de la fabrique du territoire et de sa transformation. L'association propose le projet "Fabrique féministe de la ville" qui propose, dans la continuité des années précédentes, des actions favorisant l'appropriation de l'espace public par les femmes à travers un chantier participatif et des ateliers visant à la production d'un journal.                                                                                                                              | non           |
| VILLE NON-SEXISTE (fonctionnement) | <b>Aurore</b>                      | 15 000,00 €             | <b>7 500,00 €</b>       | 7 500,00 €          | 7 500,00 €          | L'association Aurore déploie le dispositif Hom'up à destination de jeunes hommes et femmes de 18 à 25 ans, exclus de leur famille en raison de leurs orientations affectives et sexuelles. Dans ce cadre, elle permet une mise à l'abri et un accompagnement psycho-social, un accompagnement à l'accès aux droits, un accompagnement du jeune dans son projet et une prévention de conduites à risques. Cofinancement du CCAS                                                                                                                                                                                           | non           |
| VILLE NON-SEXISTE (projet)         | <b>DisQutons</b>                   | 3 000,00 €              | <b>2 000,00 €</b>       | 0,00 €              | 0,00 €              | DisQutons est une association émergente engagée sur les questions d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. L'association organise, en collaboration avec le collectif EVARS 44, un festival de l'EVARS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | non           |
| VILLE NON-SEXISTE (projet)         | <b>Fragil</b>                      | 6 700,00 €              | <b>4 000,00 €</b>       | 0,00 €              | 7 700,00 €          | L'association Fragil est un média citoyen local, indépendant et engagé contre toutes les formes de discriminations. Elle mène des actions d'éducation aux médias pour développer l'esprit critique des publics. Dans la continuité du projet « Pride of You », elle organise en 2026 des ateliers de sensibilisation à la représentation des personnes LGBTQIA+ dans les médias, à destination d'environ 700 élèves nantais. Cette subvention de projet s'inscrit dans les objectifs de la politique publique ville non-sexiste de lutte contre les stéréotypes et de promotion de la visibilité des personnes LGBTQIA+. | non           |
| VILLE NON-SEXISTE (projet)         | <b>Les Simones</b>                 | 4 000,00 €              | <b>1 000,00 €</b>       | 0,00 €              | 0,00 €              | L'association Les Simones accompagne des femmes en situation de grande précarité à travers des ateliers coutures. Le projet vise à la fabrication de protections hygiéniques par les femmes qui sont accompagnées par l'association. Les protections sont ensuite distribuées gratuitement aux participantes et aux femmes en situation de précarité menstruelle.                                                                                                                                                                                                                                                        | non           |

annexe à la délibération

|                                    |                                                       |             |                   |            |            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |     |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------|-------------------|------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| VILLE NON-SEXISTE (fonctionnement) | <b>Les Simones</b>                                    | 5 000,00 €  | <b>4 000,00 €</b> | 4 000,00 € | 0,00 €     | L'association Les Simones lutte contre les inégalités sociales et genrées, et œuvre en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle des femmes et de contribution à l'économie circulaire du territoire par la valorisation des textiles. A cette fin, l'association propose des ateliers textiles et un accompagnement socio-professionnel pour favoriser l'insertion des femmes fragilisées dans leurs parcours de vie.                                            | non |
| VILLE NON-SEXISTE (fonctionnement) | <b>Mouvement du nid</b>                               | 8 000,00 €  | 3 000,00 €        | 3 000,00 € | 4 000,00 € | Le Mouvement du Nid vient en soutien aux personnes en situation de prostitution et propose des actions de prévention, notamment auprès des jeunes. La ville soutient ses actions de sensibilisation et d'acculturation du grand public et des professionnels du territoire sur ces enjeux.                                                                                                                                                                               | non |
| VILLE NON-SEXISTE (projet)         | <b>Pop'média</b>                                      | 3 000,00 €  | <b>2 000,00 €</b> | 0,00 €     | 0,00 €     | Le projet « More women on stage » associe pratique artistique, réflexion citoyenne et sensibilisation à l'égalité femmes-hommes pour les jeunes de 11 à 15 ans issus des quartiers prioritaires de la ville à travers des ateliers permettant la conception, l'organisation et la documentation d'un événement musical inclusif.                                                                                                                                         | non |
| VILLE NON-SEXISTE (fonctionnement) | <b>Question confiance</b>                             | 12 000,00 € | <b>2 000,00 €</b> | 2 000,00 € | 1 600,00 € | L'association est engagée depuis 2014 auprès des femmes majeures fragilisées qui ont un désir de reconstruction. L'objectif de l'association est de redonner confiance aux femmes dans leurs projets personnels à travers un accompagnement des femmes rythmé d'ateliers collectifs à thème et d'échanges individuels.                                                                                                                                                   | non |
| VILLE NON-SEXISTE (projet)         | <b>Repars</b>                                         | 4 440,00 €  | <b>2 200,00 €</b> | 2 200,00 € | 2 200,00 € | L'association développe à l'échelle de Nantes un projet novateur qui propose des ateliers thérapeutiques pour les femmes victimes de violences sexuelles à travers la pratique de l'escrime. Ce dispositif vise à réparer les psychotraumas en alliant pratiques corporelles et suivi thérapeutique. Un protocole a été mis en place à l'échelle nationale en 2013 et se décline désormais dans différentes régions.                                                     | non |
| VILLE NON-SEXISTE (fonctionnement) | <b>Repars</b>                                         | 2 000,00 €  | <b>1 000,00 €</b> | 1 000,00 € | 1 000,00 € | L'association Repars vise à l'amélioration de la prise en charge des victimes de violences sexuelles. Elle met en place des formations de base à bas coûts à destination des professionnels de terrain et du grand public. Elle propose également des modules de spécialisation pour les professionnels de santé. Leur approche croise les expertises médicales, juridiques et thérapeutiques avec la parole des victimes.                                               | non |
| VILLE NON-SEXISTE (projet)         | <b>Union syndicale solidaires de Loire-Atlantique</b> | 1 800,00 €  | <b>1 800,00 €</b> | 1 800,00 € | 1 500,00 € | La CGT, FSU et Solidaires organisent depuis 2021 en Loire-Atlantique des stages intersyndicaux de formation sur les droits des femmes dans le monde du travail. Le 13 octobre 2026, la sixième édition réunira 150 personnes autour du thème des luttes des femmes à travers le syndicalisme, articulée autour d'interventions de militantes, de témoignages associatifs et d'une mise en scène théâtrale assurée par la compagnie nantaise "La Compagnie des Présents". | non |

# Projet de délibération n°5

Conseil municipal du 19 juin 2026

## Migration - Intégration - Attribution de subventions à des associations - Avenant - Approbation

*Madame Cécilia BLUMENTAL, Conseillère municipale  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

La Ville de Nantes s'engage, dans le cadre du mandat 2026-2032, à porter une action à destination des personnes migrantes en s'appuyant sur le dynamisme des acteurs associatifs qui se mobilisent et s'engagent auprès des étrangers présents sur son territoire.

Les associations concernées par le soutien de la Ville au titre de l'intégration des populations étrangères mènent des projets en matière d'accès au droit administratifs et d'accès au droit à la santé.

Au titre de l'exercice 2026, il est proposé de soutenir financièrement ces projets et de verser un montant de 39 000 € à 4 associations ainsi qu'à Nantes Université, selon la répartition présentée ci-dessous :

- Association AREA pour les actions de soutien aux parents allophones dans leur accès aux droits, leur intégration sociale et le changement de regards sur les parcours de migration : 4 000 €.
- Association CEECS pour le fonctionnement de l'association et ses actions de permanences d'accès aux droits auprès du public migrant à Nantes : 3 000 €.
- Association LDH pour le fonctionnement de l'association et ses actions de permanences d'accès aux droits auprès du public étranger à Nantes : 4 000 €.
- Association JRS pour le fonctionnement de l'association et ses actions d'accompagnement pour l'accueil des personnes en demande d'asile à Nantes : 9 000 €.
- Nantes Université, pour le soutien au déploiement de la sensibilisation à la question migratoire auprès des agents de la collectivité : 19 000 €.

Concernant l'association AREA, il est également proposé un avenant 1 à la convention approuvée par délibération n°6 du Conseil municipal du 18 octobre 2024.

### Le Conseil délibère, et,

1. approuve le versement de subventions aux associations au titre de l'intégration des populations étrangères, pour un montant total de 39 000 € selon la répartition exposée dans le tableau joint en annexe 1 ;
2. approuve l'avenant avec AREA (cf. annexe 2) ;
3. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Annexe n° 1

| Politique publique     | Nom/raison sociale du bénéficiaire                         | Montant demandé en 2026 | Montant proposé au vote | Rappel montant 2025 | Rappel montant 2024 | Motivations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Convention(s) |
|------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| MIGRATIONS INTEGRATION | AREA (Association pour la Réussite des Enfants Allophones) | 23 000,00 €             | 4 000,00 €              | 4 000,00 €          | 0,00 €              | L'association accompagne les personnes allophones enfants et leurs parents en s'appuyant sur l'apprentissage de la langue avec divers objectifs à l'adresse des parents : favoriser la réussite et la construction de leur projet professionnel en valorisant leurs compétences pour une meilleure reconnaissance sociale, participer à leur intégration sociale et favoriser leurs accès aux droits et enfin faciliter leur intégration culturelle en favorisant la rencontre, l'ouverture et le changement de regard réciproque entre les familles migrantes et la société d'accueil. Ces objectifs sont travaillés avec différents supports : sorties, débats, ateliers numériques, biographie... participant à l'accès aux droits et l'expression de la citoyenneté de ces publics ainsi qu'au changement de regard sur ces publics. L'association est par ailleurs soutenue par la Direction Education à hauteur de 11500€ pour l'année 2025-2026, et par la DVA à hauteur de 23000€ pour l'année 2026. <b>Il est proposé un soutien de 4000 € au titre de la PP migration/intégration.</b> | Oui + avenant |
| MIGRATIONS INTEGRATION | CEECS - Collectif Enfants Étrangers Citoyens Solidaires    | 5 000,00 €              | 3 000,00 €              | 3 000,00 €          | 3 000,00 €          | L'association CEECS RESF 44 accompagne historiquement des jeunes étrangers sortant d'ASE ou n'ayant pu être pris en charge, dans un accompagnement quotidien incluant un volet administratif (accompagnement dans les démarches d'accès à des documents d'identité notamment). Ce rôle semble être reconnu par divers acteurs du secteur (Egide solidarité, et opérateurs de suivi dispositif MNA). La mobilisation de la quasi-intégralité du budget de l'association en vue de permettre la scolarisation des mineurs en recours dans des établissements privés (paiement des frais de scolarité et de restauration), fragilise sa trésorerie et limite ses champs d'intervention. L'activité de l'association s'élargit fin 2025, avec l'arrivée de bénévoles historiques de la Cimade qui viennent renforcer les moyens de la permanence de CEECS. La permanence s'ouvre ainsi à d'autres publics (familles avec enfants, personnes seules) et propose un accompagnement au droit du séjour. <b>Il est proposé un soutien de 3000 € au titre de la PP migration/intégration.</b>             | Non           |
| MIGRATIONS INTEGRATION | Section du pays nantais LDH                                | 4 000,00 €              | 4 000,00 €              | 4 000,00 €          | 4 000,00 €          | L'association agit sur le champ de l'intégration des Nantais étrangers par différents moyens : actions de communication auprès du grand public, participation à la dynamique partenariale sur la thématique migratoire, permanences à destination du public. Spécifiquement sur l'accueil et l'accompagnement des nantais étrangers dans l'ouverture et le maintien de leurs droits, la permanence étranger a repris en août 2025 et se concentre sur l'accompagnement des demandes de naturalisation. <b>Il est proposé un soutien de 4000 € au titre de la PP migration/intégration.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Non           |
| MIGRATIONS INTEGRATION | JRS                                                        | 22 000,00 €             | 9 000,00 €              | 9 000,00 €          | /                   | L'action de JRS s'adresse aux personnes en demande d'asile et en attente de places dans le dispositif national. L'association accompagne ces personnes, comme des personnes souhaitant les accueillir, pour permettre des accueils de durée limitée chez des particuliers. L'association sollicite le soutien de la Ville de Nantes pour financer une ressource locale pour le développement et la redynamisation de son réseau. Le soutien à cette association depuis le 2e semestre 2025 s'inscrit dans une démarche d'expérimentation menée par la Ville. Au vu des résultats de celle-ci, il est proposé de soutenir JRS sur une demi-année en 2026 également, pour une année pleine de mise en oeuvre des actions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Non           |
| MIGRATIONS INTEGRATION | NANTES UNIVERSITE                                          | 19 000,00 €             | 19 000,00 €             | 19 000,00 €         | 19 000,00 €         | Nantes université porte une action de sensibilisation à la question migratoire à l'échelle du territoire. Le projet proposé vise à sensibiliser les agents-es des différents services de la collectivité aux enjeux de l'accueil et de l'accompagnement des personnes ayant un parcours de migration, afin de leur permettre de mieux déployer leurs missions face aux publics accueillis. Cette action de Nantes université est développée en partenariat avec la Ville de Nantes et des acteurs du territoire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Non           |

# Projet de délibération n°6

Conseil municipal du 19 juin 2026

## Migration - Intégration - Contrat territorial d'accueil et d'intégration 2026-2028 - Programme 2026 - Versement des subventions - Conventions - Avenant - Approbation

*Madame Cécilia BLUMENTAL, Conseillère municipale  
donne lecture de l'exposé suivant :*

### Exposé

La Ville de Nantes mène depuis de nombreuses années, une action municipale qui prend en compte les questions d'accueil et d'intégration des nouvelles habitantes et nouveaux habitants étrangers amenés à s'installer durablement à Nantes. Elle agit dans le cadre de sa politique publique migration-intégration, en complémentarité des compétences de l'État, et en partenariat avec les acteurs du territoire, afin de faciliter l'accès aux droits et à l'autonomie des personnes étrangères et de favoriser leur participation à la vie locale. Cette action se décline dans de nombreux domaines : formation linguistique, insertion professionnelle, logement et hébergement, éducation, santé, culture, etc.

#### I. Le contrat territorial d'accueil et d'intégration

Pour conforter son action municipale, la Ville de Nantes s'est engagée dès 2019 dans la contractualisation avec la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) et la Préfecture, en signant le contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI).

Deux conventions pluriannuelles ont été conclues depuis cette date : 1<sup>ère</sup> convention 2019-2021, prorogée par avenant jusqu'au 31 décembre 2022 et 2<sup>e</sup> convention pour la période 2023-2025.

Les actions des CTAI visent à favoriser l'accueil et l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale. Plus de 2 000 étrangers primo-arrivants signent le contrat d'intégration républicaine (CIR) tous les ans en Loire-Atlantique (dont 1/3 sont bénéficiaires de la protection internationale).

Dans la continuité de son engagement municipal, la Ville de Nantes souhaite renouveler la contractualisation avec l'État pour l'accueil et l'intégration, autour des 7 axes de la Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés adoptée en 2018 par la DIAIR :

- Axe 1 : Renforcer le pilotage et la gouvernance de la politique d'intégration à l'échelon local ;
- Axe 2 : Engager les étrangers primo-arrivants dans un parcours d'intégration, à travers des démarches d'accueil portées par la Ville ;
- Axe 3 : Améliorer l'accès à la formation, linguistique et professionnelle, et l'emploi ;
- Axe 4 : Garantir l'accès au logement et faciliter les parcours résidentiels ;
- Axe 5 : Améliorer l'accès aux soins et aux droits en santé ;
- Axe 6 : Faciliter l'accès aux droits par des actions innovantes ;
- Axe 7 : Favoriser l'intégration au sein de la société d'accueil par la rencontre, la valorisation des parcours et le changement de regard sur les Nantais étrangers primo-arrivants.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, et jointe en annexe 1. A ce titre, le soutien financier de l'État pour le CTAI 2026-2028 est attendu à hauteur de 400 000 € annuels.

Le financement de l'État sera versé annuellement à la Ville de Nantes qui assurera le pilotage de la contractualisation au global, et la mise en œuvre et le suivi des actions du programme. Elle soutiendra notamment par des subventions, les porteurs de projet identifiés.

Les actions retenues et le montant des financements sont réévalués annuellement.

## **II. Programme 2026 – Soutien aux projets**

Les projets soutenus dans le cadre du contrat territorial sont identifiés avec les directions thématiques investies sur les enjeux d'accueil et d'intégration (inclusion sociale, égalité, santé, emploi, éducation, culture, vie associative) en réponse aux besoins observés et exprimés par les personnes étrangères et les acteurs du territoire.

Dans le programme du CTAI 2026, des actions sont menées sur le territoire, par la Ville, le CCAS et les associations.

Le soutien financier de l'État au titre du CTAI est prévu à hauteur de 400 000 € pour 2026, répartis comme suit :

- 165 500 € pour les actions menées par la Ville (dont 118 500€ pour la démarche parcours linguistiques)
- 152 500€ pour le CCAS de Nantes, en soutien du dispositif logement « ville-réfugiés » qui se poursuit
- et le reste des crédits CTAI – soit 82 000€ - est reversé par la Ville aux 9 associations qui développent des projets répondant aux différents enjeux de l'accueil et de l'intégration des étrangers :
  - association ACCOORD : 12 000€ pour les « maillons de parcours », actions linguistiques passerelles vers la formation qualifiante dans les secteurs du service à la personne et du ménage et restauration en collectivité
  - association ASAMLA : 23 000 € pour les actions d'interprétariat-médiation au bénéfice des familles primo-arrivantes dans des écoles du 1er degré nantaises
  - association BABEL44 : 8 000€ pour des ateliers de français pour l'accès aux droits
  - association BEREKTY : 7 000 € pour l'action de médiation visant à faciliter les parcours résidentiels des ménages primo-arrivants
  - association CRAVATE SOLIDAIRE : 8 000€ pour la poursuite de l'expérimentation d'ateliers de sensibilisation collective à la préparation de l'entretien d'embauche
  - association FOOD SWEET FOOD : 7 000 € pour l'organisation du Refugee food festival à Nantes en juin 2026
  - association NOUR : 8 000 € pour le projet de soutien à la santé mentale des femmes ayant un parcours migratoire, à travers la pratique du yoga inclusif
  - association SINGA NANTES : 7 000 € pour la poursuite de l'expérimentation du projet visant à favoriser l'engagement et la citoyenneté des Nantais étrangers et la création de liens avec la société d'accueil
  - association TRAITS-PORTRAITS : 2 000 € pour le projet de création de podcasts issus des témoignages des personnes réfugiées réalisés à l'occasion des 50 ans du centre nantais d'hébergement des réfugiés (CNHR)

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le soutien à ces acteurs partenaires du CTAI.

La collectivité affirme également son soutien par la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels qui précise et organise le cadre des relations entre la Ville et les associations, approuvée par le Conseil municipal du 2 février 2024.

Les crédits sont inscrits au budget 14E 65.428.10.65748 / 657363.

### **Le Conseil délibère, et,**

1. approuve la convention pluriannuelle 2026-2028 du Contrat territorial d'accueil et d'intégration avec l'État (annexe 1) ;
2. approuve le soutien aux projets inscrits dans le programme d'actions 2026 du contrat territorial

d'accueil et d'intégration des primo-arrivants, avec le versement des subventions détaillées en annexe 2 ;

3. approuve la convention de versement de crédits avec le CCAS de Nantes (annexe 3) ;
4. approuve l'avenant avec l'association ASAMLA (annexe 4) ;
5. autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Annexe n° 1

| Politique publique     | Nom/raison sociale du bénéficiaire | Montant demandé en 2026 | Montant proposé au vote | Rappel montant 2025 | Rappel montant 2024 | Programme CTAI 2026 | Motivations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Convention(s)                                                                                                                |
|------------------------|------------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Migrations intégration | CCAS DE NANTES                     | 152 500 €               | <b>152 500 €</b>        | 134 000 €           | 134 000 €           | CTAI 2026           | Le CCAS de Nantes pilote le dispositif Logement ville-réfugiés. Créé en 2018, il propose 105 places d'hébergement temporaire à destination des réfugiés hommes isolés, accompagnés par les associations UFUT et Anef Ferrer. L'objectif est de permettre à ces personnes d'accéder à une solution d'hébergement, sur une durée déterminée, et de les accompagner dans les démarches d'accès à l'autonomie et à un logement de droit commun. Le Contrat territorial d'accueil et d'intégration contribue à ce dispositif depuis 2019. <b>Dans le cadre du CTAI année 2026, la Ville versera une subvention au CCAS de 152 500€ pour le Logement Ville-Réfugiés.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>Convention (cf. annexe 3)</b>                                                                                             |
| Migrations intégration | ACCOORD                            | 12 000 €                | <b>12 000 €</b>         | 12 000 €            | 12 000 €            | CTAI 2026           | L'association Accoord met en œuvre depuis 2021 des actions « maillons de parcours » pour les personnes éloignées de l'emploi et de la certification. Ce sont des actions passerelles vers la qualification et l'insertion dans les secteurs en tension : service à la personne (action "Cap vers le SAP") et ménage et restauration en collectivité (action "Cap vers mon métier"). Un accompagnement linguistique est proposé aux participants en faible maîtrise de la langue française. La formation permet de renforcer les compétences transversales, propose des mises en situation concrètes et des rencontres avec professionnels du secteur. Cette action bénéficie aux personnes étrangères résidant sur le territoire nantais, majoritairement des femmes. Elle est pilotée par la DEER au titre de la feuille de route « parcours linguistique » axe facilitation des parcours professionnels des publics migrants. <b>La politique publique migration intégration vient en soutien de l'expérimentation à travers le CTAI, à hauteur de 6 000€ par action soit 12 000€ en 2026.</b> | <i>Un avenant global à la convention d'objectif et de moyens avec l'ACCOORD sera soumis à un prochain conseil municipal.</i> |
| Migrations intégration | ASAMLA                             | 23 000 €                | <b>23 000 €</b>         | 22 000 €            | 26 000 €            | CTAI 2026           | Dans le cadre du programme du Contrat Territorial d'Accueil et d'intégration, l'association ASAMLA met en œuvre une action de soutien à la parentalité des familles allophones à travers l'interprétariat-médiation en milieu scolaire auprès des professionnels des écoles nantaises de premier degré (communauté éducative et santé scolaire). Cette action vise à favoriser l'accès aux droits des familles et à faciliter la communication. Cette année, une expérimentation aura lieu, visant à faciliter les moments charnières dans l'éducation : passerelle des établissements de petite enfance vers l'école et de l'école vers le collège. <b>La Ville versera une subvention d'un montant de 23 000 € dans le cadre du CTAI 2026.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Avenant 2 (cf. annexe 4)</b><br>(Convention et avenant 1: del°33 - CM du 31/01/2025 / Del° 10 CM du 30/01/2026)           |

|                        |                      |          |         |          |          |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |
|------------------------|----------------------|----------|---------|----------|----------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Migrations intégration | BABEL 44             | 14 000 € | 8 000 € | 0 €      | 0 €      | CTAI 2026 | L'association Babel 44 expérimente depuis 2025, des ateliers de français pour l'accès aux droits. L'objectif de ces actions linguistiques est d'amener les apprenants vers l'autonomie dans leurs diverses démarches administratives (santé, logement, éducation, ...) et une prise en main de l'outil numérique. 2 ateliers seront mis en place, ainsi que des actions collectives d'information sur les certifications en français. La direction égalité contribue au soutien du projet au titre des parcours linguistiques.<br><b>La Ville versera une subvention d'un montant de 8 000 € dans le cadre du CTAI 2026.</b>                                                                                                                                                                                                                                      |  |
| Migrations intégration | BEREKTY              | 7 000 €  | 7 000 € | 15 000 € | 13 000 € | CTAI 2026 | Dans le cadre du CTAI, l'association <i>Berekty</i> met en œuvre le projet expérimental d'accompagnement des ménages primo-arrivants dans leur parcours dans le logement, à travers des actions d'interprétariat-médiation. Cette action est développée en soutien aux interventions des acteurs du logement, sur le volet habitat social (USH, Adil, et bailleurs sociaux de la métropole nantaise), du réseau de l'éco-appart (Maison de l'habitant, CLCV...) et en soutien d'acteurs de l'hébergement (CCAS, acteurs du champ de l'asile /intégration). <b>La Ville versera une subvention d'un montant de 7 000 € dans le cadre du CTAI 2026 correspondant au déploiement du projet sur le 2<sup>e</sup> semestre 2026.</b>                                                                                                                                   |  |
| Migrations intégration | LA CRAVATE SOLIDAIRE | 8 000 €  | 8 000 € | 8 000 €  | 12 000 € | CTAI 2026 | Le projet d'ateliers collectifs porté par la <i>Cravate solidaire</i> vise à sensibiliser des personnes en parcours d'insertion professionnelle sur la préparation de l'entretien d'embauche. Ce dispositif expérimental complète en amont les ateliers Coup de pouce, qui permettent une mise en situation d'entretien de recrutement. La prise en compte des besoins des personnes étrangères éloignées de l'emploi, ainsi que les enjeux de diversité et de sensibilisation à la non-discrimination sont centraux dans la méthodologie pédagogique. La 3 <sup>e</sup> année de mise en œuvre permettra de poursuivre l'expérimentation à travers 15 ateliers collectifs auprès de 100 bénéficiaires primo-arrivants.<br><b>La Ville versera une subvention d'un montant de 8 000 € dans le cadre du CTAI 2026.</b>                                             |  |
| Migrations intégration | FOOD SWEET FOOD      | 10 000 € | 7 000 € | 10 000 € | 10 000 € | CTAI 2026 | Le Refugee food festival poursuit ses objectifs d'accélérer l'insertion professionnelle des personnes réfugiées dans le secteur de la restauration, faire évoluer les regards portés sur les personnes réfugiées en valorisant leurs patrimoines culinaires, et mobiliser et rassembler la société civile autour de la table et créer du lien social.<br>Pour l'édition 2026, le projet vise à accompagner 8 cuisiniers réfugiés, 8 collaborations avec des restaurateurs nantais et un atelier de cuisine animé par un cuisinier réfugié. Des événements hors restaurants viendront renforcer la dimension culturelle et éducative : atelier de cuisine animé par un cuisinier réfugié, projections cinématographiques, expositions photos, sélections d'ouvrages.<br><b>La Ville versera une subvention d'un montant de 7 000 € dans le cadre du CTAI 2026.</b> |  |

annexe à la délibération

|                        |                  |          |                |          |         |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |
|------------------------|------------------|----------|----------------|----------|---------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Migrations intégration | SINGA NANTES     | 10 000 € | <b>7 000 €</b> | 6 000 €  | 6 000 € | CTAI 2026 | <p>L'association Singa Nantes expérimente depuis 2024 un projet visant à favoriser l'engagement et la citoyenneté des Nantais étrangers et la création de liens avec la société d'accueil. En 2026, l'association prévoit de développer une quarantaine d'ateliers et activités visant à faciliter l'accès et la participation à la vie locale des Nantais étrangers, dont un événement majeur grand public. Dans ce projet, Singa poursuit également le soutien à l'implication citoyenne et bénévole, en tant qu'acteur ressource. Ce projet est également soutenu à hauteur de 3000€ au titre de la vie associative.</p> <p><b>La Ville versera une subvention d'un montant de 7 000 € dans le cadre du CTAI 2026.</b></p>                                                                                                                                                                                         |  |
| Migrations intégration | TRAITS-PORTRAITS | 2 000 €  | <b>2 000 €</b> | 15 000 € | 3 000 € | CTAI 2026 | <p>L'association Traits-Portraits, forte de son expérience dans les actions culturelles, artistiques et éducatives autour des migrations, notamment grâce à ses bibliothèques vivantes sur les réfugiés soutenues par le CTAI, a réalisé en 2025 un projet de valorisation à l'occasion des 50 ans du Centre Nantais d'hébergement des réfugiés. Une bibliothèque vivante a ainsi mis en lumière les récits des résidents réfugiés, des professionnels qui les accompagnent et des interprètes qui rendent la rencontre et l'échange possible. La suite du projet en 2026 prévoit la réalisation de podcasts complémentaires issus de ce travail de mise en récit autour du CNHR.</p> <p><b>La Ville versera une subvention d'un montant de 2 000€ dans le cadre du CTAI 2026.</b></p>                                                                                                                                |  |
| Migrations intégration | NOUR             | 8 000 €  | <b>8 000 €</b> | 8 000 €  | 0 €     | CTAI 2026 | <p>L'association NOUR expérimente, depuis septembre 2025, un projet de soutien à la santé mentale des femmes en parcours de migration pour favoriser leur intégration sur le territoire nantais par la pratique du yoga inclusif. L'objectif est la mise en place d'un cycle annuel de séances de yoga inclusif hebdomadaires accessibles gratuitement et réservés exclusivement aux femmes. Le cycle est ponctué par des séances "de yoga et partage" avec des moments de convivialité. L'objectif de ces temps d'échange est de faciliter libérer la parole des femmes, de créer encore plus de lien entre elles et de leur donner accès à d'autres ressources sur le territoire pour prendre soin de leur santé globale. Le projet est également soutenu au titre de la politique publique vie associative (5 000€). <b>La Ville versera une subvention d'un montant de 8 000€ dans le cadre du CTAI 2026.</b></p> |  |